CR **Forum des comités sur Zoom des 11/12 & 13 décembre 2020**

**Alain ROUY**

**SAMEDI 12/12/2020**14h30 à 16h

SAM5 : Multilatéralisme et rôle des institutions internationales (OMS, UNESCO...)

L’atelier s’est interrogé sur la notion de multilatéralisme, mise en avant par l’ONU comme principe positif de la diplomatie internationale, mais utilisée aussi par Joe Biden pour se démarquer de Trump. Entre 6 et 8 participants.

Dans son introduction, Alain Rouy a tenté de clarifier cette notion qui peut recouvrir des réalités bien différentes, voire antagonistes.

Le multilatéralisme que nous défendons comme pacifistes, se fonde sur la Charte de l’ONU en 1945 et signifie le dépassement des intérêts nationaux au profit d’approches planétaires pour résoudre les défis dont la communauté des nations a pris conscience à la fin du XXème siècle : épuisement des ressources, climat, pauvreté, inégalités, démographie, injustices, accès au droit et à l’information. Aucun Etat ne peut plus à lui seul espérer répondre à tous ces défis : l’ONU et ses agences, les ODD qu’elle a impulsés constituent le cadre multilatéral indispensable pour faire progresser l’humanité toute entière. Ce multilatéralisme est synonyme d’universalisme, la culture de paix en est un des fondements.

Le « retour des USA aumultéralisme» sous Biden n’a malheureusement pas la même signification. Tout en comportant des aspects positifs (retour dans certaines instances internationales comme l’OMS, retour à certains accords internationaux dont l’Accord de Paris sur le climat, le traité New Start avec la Russie, peut-être l’accord sur le nucléaire iranien), la nouvelle posture diplomatique des Etats-Unis est d’abord une rupture avec l’isolationnisme de Trump (« America first ») et les décisions unilatérales sans consulter les Alliés de l’OTAN en particulier.Mais le retour vers les alliés traditionnels et le renforcement du lien transatlantique n’ont rien à voir avec le multilatéralisme défini plus haut. Ce sont toujours les intérêts américains qui priment sur toute autre considération.

Pour les ONG, le multilatéralisme se manifeste concrètement par des coalitions ou alliances regroupant saciété civile, institutions internationales et les Etats les plus avancés sur telle ou telle question : un exemple-phare est la campagne pour l’interdiction des armes nucléaires. D’où l’importance de défendre les institutions véritablement multilatérales et la nécessité pour la société civile et les ONG de faire vivre les principes de la Charte de l’ONU et les traités et accords internationaux, opposables aux gouvernements.

La discussion a porté sur la coopération entre ONG et sur les actions et initiatives internationales à mener ensemble. Il faut se saisir de toutes les opportunités ; à l’Unesco avec l’AIEP, dans les comités de jumelage des villes, avec les Maires pour la Paix, en célébrant les journées internationales propices à organiser des événements localement.

Des comités locaux agissent avec Amnesty ou Handicap international ; certains ont des liens et des échanges avec des organisations à l’étranger.

Le soutien aux peuples en lutte s’inscrit aussi dans nos actions.

Enfin, le 22 janvier, date d’entrée en vigueur du TIAN, sera l’occasion de nombreuses mobilisations.

Pendant l’atelier, nous avons pu entrer en contact avec **David Ligouy**, au Pérou à ce moment-là. David nous a parlé des possibilités offertes par le VSI (volontariat de solidarité internationale) et nous encourage à nous y intéresser. Par ailleurs, il nous a fait part de ses difficultés actuelles en raison de la pandémie et l’aide de tous seriat la bienvenue (téléphone de David : +33 6 77 87 02 93)